

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 077-217701226-20241118-DEL\_18NOV24\_\_9-DE



# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Orientations d'Aménagement et de Programmation

*Approuvé par délibération*

*du conseil municipal du 29 avril 2024*

# OAP 3 : GALILÉE

## Contexte et enjeux

Le secteur Galilée s'insère aujourd'hui dans un secteur à dominante résidentiel, pavillonnaire. Le lycée Galilée jouxte le terrain à l'est.

Le site est desservi par la rue de Lieusaint à l'ouest et par le chemin des Etriviers au nord. Un chemin borde également le site à l'est.

Il occupe une surface d'1,2 hectares.

### Objectifs :

- Permettre une bonne intégration urbaine du futur quartier
- Accueillir un équipement

## Orientations

### PROGRAMMATION ET PRINCIPE DE COMPOSITION URBAINE :

- Cette zone a pour vocation essentielle d'accueillir une urbanisation à vocation résidentielle, couplée à l'accueil d'un équipement.
- Une attention particulière sera portée au traitement des lots en bordure de la rue de Lieusaint et du chemin des Etriviers, avec un travail sur les épannelages, générant des hauteurs plus basses, R+2 maximum, pour s'inscrire dans des gabarits au plus près des tissus pavillonnaires environnant. Le cœur du quartier pourra accueillir une hauteur plus importante sous réserve de ménager des cœurs d'îlots végétalisés.

### PRINCIPES DE DESSERTE ET DE TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS :

DESSERTE :

- Le chemin des Etriviers pourra permettre la desserte de la partie nord du secteur, il devra permettre un partage de la voirie avec les modes actifs.
- Préservation du chemin bordant à l'est le secteur. Celui-ci pourra muter à termes en voie de desserte, sous réserve de conserver une emprise dédiée aux modes actifs

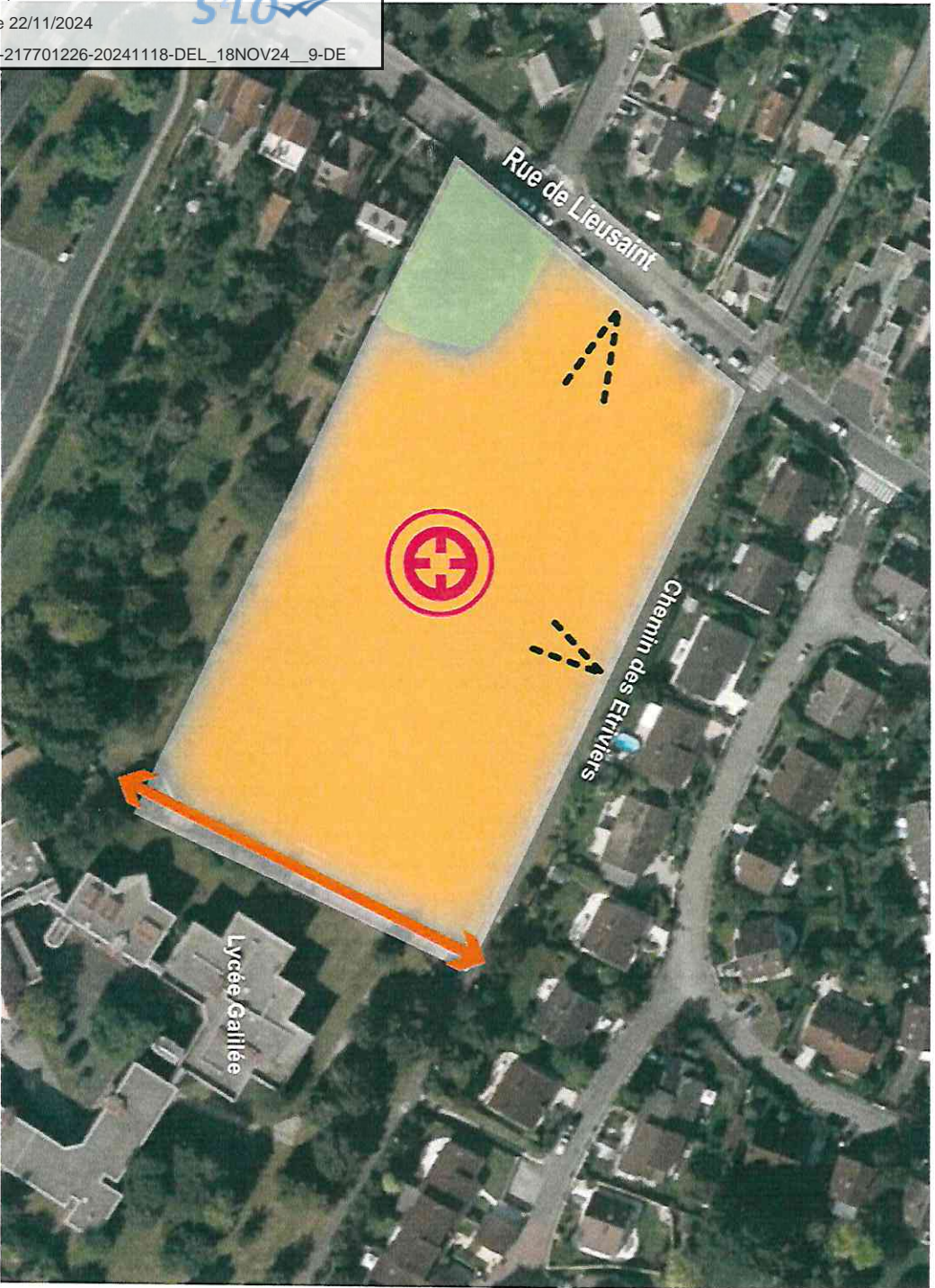
### STATIONNEMENT :

- La mutualisation du stationnement avec l'équipement pourra être recherchée pour diminuer les emprises de stationnement sur l'espace public.
- Des stationnements perméables et végétalisés seront privilégiés.




### ORIENTATIONS PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENT :

- L'espace arboré au sud du site sera préservé.
- Les fosses et les épaisseurs de terre végétale seront suffisantes pour assurer la pérennité des plantations. Le choix des espèces et la densité végétale participeront à l'enrichissement du biotope de l'îlot. Les essences seront de préférence natives et indigènes du Bassin parisien évitant totalement les espèces invasives connues. Des essences comestibles pourront être intégrées, si les études de sols le permettent.
- Les principes architecturaux et techniques retenus iront également dans le sens de la préservation de l'environnement et dans un objectif de développement durable et soutenable :
  - les matériaux seront qualitatifs et pérennes,
  - les matériaux s'harmoniseront avec la nature et la végétation et limiteront l'effet de réflexion au regard de l'avifaune notamment (verre miroir limité, éblouissement réduit ...).
- Les voies et sentes développeront un système d'éclairage visant à limiter la pollution lumineuse la nuit.

Envoyé en préfecture le 22/11/2024  
Reçu en préfecture le 22/11/2024  
Publié le 22/11/2024  
ID : 077-217701226-20241118-DEL\_18NOV24\_9-DE




**PROGRAMMATION ET PRINCIPE DE COMPOSITION URBAINE :**

-  Secteur à dominante résidentielle
-  Equipement - localisation de principe
-  Epannelage progressif des hauteurs

**PRINCIPES DE DESSERTE ET DE TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS :**

-  Cheminement piéton/cyclable à conforter

**ORIENTATIONS PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENT :**

-  Trame verte à conserver et conforter

 Contours OAP